

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT**

**ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 Décembre 2022**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2022/12/16**

Date de la convocation	28/11/2022
	<b><u>Votes</u> : 22</b>
Présents : 19	Pour : 22
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 03	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, BIROUSTE Pascal, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GASC Carine à Mr GASC Georges  
- Mme LAMBERT Véronique à Mme GAVINET Isabelle  
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

**Objet** : Renouvellement d'une convention temporaire de locaux communaux – Annexes bâtiment Mairie avec la Mission Locale Jeunes (MLJ) pour l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 Mars 2021 relative à l'adoption d'une convention temporaire de locaux communaux avec la Mission Locale Jeunes (MLJ) dans les locaux de l'annexe du bâtiment Mairie. Il indique aux membres du

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20221205-2022-12-16-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2022  
Date de réception préfecture : 12/12/2022

conseil municipal que la Mission Locale Jeunes (MLJ) souhaite organiser des permanences d'accueil ouvertes au public sur la commune tout le long de l'année 2023 dans les locaux de l'annexe du bâtiment Mairie.

A ce titre, il convient de renouveler la convention avec l'association « Mission Locale Jeunes » représentée par Marie PASSIEUX, présidente, pour définir les modalités pratiques.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le renouvellement de la convention avec l'association « Mission Locale Jeunes », représentée par Marie PASSIEUX, présidente,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :